

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

BUDGET 2025

Comité syndical du 18 Février 2025 - Jeu-Les-Bois

Rapport de l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure



Table des matières

1- Contexte.....	3
1.1 Cadre réglementaire	3
1.2 Statuts du SMABB.....	3
2- Orientations budgétaires 2025.....	4
2.1 Section de fonctionnement	4
2.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement	4
2.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement.....	5
2.2.1 Dépenses réelles d'investissement et travaux.....	7
2.2.2 Recettes réelles d'investissement et travaux.....	9
3- Le personnel.....	10
4- Dispositions diverses.....	10

1- Contexte

1.1 Cadre réglementaire

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le Président présente au comité syndical un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce rapport présente notamment les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, la structure et l'évolution des dépenses de personnel, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ainsi que l'évolution du financement annuel.

Ce rapport donne lieu à débat. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Cette dernière ainsi que le ROB sont transmis au représentant de l'Etat, aux collectivités adhérentes et publiés.

1.2 Statuts du SMABB

Le syndicat a pour objet d'exercer les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'environnement. Ces items étant :

1. *L'aménagement de l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant de la Bouzanne ;*
2. *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, cala, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce lac ou à ce plan d'eau ;*
5. *La défense contre les inondations ;*
8. *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces items, le syndicat peut mener des actions d'animation, de concertation, de communication, d'information de la population et porter des études d'aides à la décision. Il peut de plus fournir un appui technique à ses membres pour des actions ayant trait aux compétences précitées.

Le syndicat est habilité, dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt General (DIG), à se porter maître d'ouvrage afin d'intervenir sur la rivière la Bouzanne et ses affluents, chaque fois qu'il sera amené à intervenir sur le domaine privé aux moyens de fonds publics, notamment lorsque les travaux visent l'atteinte du bon état écologique ou qu'ils sont réalisés pour palier un défaut d'entretien de la berge et de la ripisylve par les propriétaires riverains (L 215-16 du Code de l'environnement).

Ces différentes compétences et objet du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne n'exonèrent en rien les responsabilités des acteurs du territoire pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant :

- Les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (Code de l'environnement article L. 215-14) ;
- Le Préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (Code de l'environnement article L. 215-7) ;
- Le Maire et/ou Président de la communauté de communes en vertu de son pouvoir de police administrative et judiciaire (CGCT articles L. 2212-1 ; L. 2212-2 et L. 5211-9-2).

2- Orientations budgétaires 2025

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Après estimations pour 2025 des différentes dépenses, les évolutions de budget seraient les suivantes :

Dépenses réelles de fonctionnement	Budget 2023 (BP)	Budget 2024 (BP)	BP 2025 (ROB)
Chapitre 011 - Charges à caractère général	47 350,00 €	42 477,46 €	35 000,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	58 342,00€	64 023,00€	69 100,00 €
Chapitre 65 - Charges de gestion courantes	9 670,00€	10 490,00€	10 000,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	150,00€	41,00€	-
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0,00€	0,00€	-
TOTAL	115 512,00 €	117 031,46 €	114 100,00 €

Tableau 1 : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2023 et 2025

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025

- Baisse de certaines dépenses (formation, communication CTMA, gestion ripisylve sur terrains communaux - Creuzançais à Bouesse : prise en charge par l'AELB dans le cadre des travaux de restauration 2025) ...). Prise en compte de l'inflation (coût énergie notamment) pour déterminer le montant prévisionnel des dépenses courantes. Réservation d'un crédit de 7 000,00 € pour couvrir les honoraires d'avocat si besoin (requête Bouzanne Avenir). Proposition d'adhésion au CNAS (450,00 €).

Chapitre 011 - Charges à caractère général

- Augmentation du poste carburant (60622) (BP 2024 : 600,00 € ; BP 2025 : 1 000,00 €) : plus de déplacements du chargé de mission (suivi des travaux notamment) ;

- Baisse poste formation (6184) (BP 2024 : 1 800,00 € ; BP 2025 : 1 000,00 €) : formation CNFPT uniquement pour 2025 ;
- Baisse poste communication (6184) (BP 10 427,00 € ; BP 2025 : 2 500,00 €).

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

- Charges de personnel : 69 100,00 € (BP 2024 : 64 023,00 € - Réalisation 2024 : 56 694,11 €)
 - Poste chargé de mission (1 ETP) - Salaire chargé : 44 000,00 € + 12 000,00 € de fonctionnement
 - Poste secrétaire-comptable (0,3 ETP) - Salaire chargé : 9 500,00 €
 - Gratification stagiaire : 3 600,00 €
- Augmentation du poste cotisations pour assurances du personnel (6455) (60622) ;
- (BP 2024 : 0,00 € ; BP 2025 : 200,00 €) ;
- Poste adhésion CNAS (6458) (BP 2024 : 0,00 € ; BP 2025 : 450,00 €).

Chapitre 65 - Charges de gestion courante

- Participation en baisse pour le suivi hydrologique FDPPMA 36 (65748) (BP 2024 : 1 200,00 € ; BP 2025 : 400,00 €) : dernière campagne de mesures en 2025.

2.1.2 Les recettes réelles de fonctionnement

Après estimations pour 2024 des différentes recettes, les évolutions de BP à BP seraient les suivantes :

Recettes réelles de fonctionnement	Budget 2023 (BP)	Budget 2024 (BP)	BP 2025 (ROB)
Chapitre 74 - Dotations et participations	148 286,92 €	114 690,93 €	124 934,57 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	10,00 €	10,00 €	-
TOTAL	148 296,92 €	114 700,93 €	124 934,57 €

Tableau 4 : Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2025

Evolution des recettes réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025 : + 10,90 %

Chapitre 74 - Dotations et participations

- Participation des EPCI : fonctionnement (41 920,00 € - idem 2024) et participation aux travaux (83 014,57 € - acompte de 50% au début des travaux)

S'agissant des subventions, ne sont projetées au ROB et ne seront inscrites au budget que les subventions qui ont fait l'objet d'une notification d'attribution. Si des subventions sont notifiées en cours d'année, une ou des décisions modificatives seront

prises pour ajuster le budget et les cotisations des EPCI-FP membres en conséquence.

Au 31 Décembre 2024, les subventions de la section de fonctionnement à reporter sur le budget 2025 sont les suivantes :

Subvention inscrite en section de fonctionnement ROB 2025	Financier	Montant (€)
Subvention - Solde Animation 2024	AELB	17 641,63 €
Acompte animation FEDER 2023-2024	RCVL	14 190,40 €
TOTAL		31 832,03 €

Tableau 5 : Subventions de la section de fonctionnement notifiées et à inscrire au budget 2025

Pour les nouveaux projets à lancer en 2025, il est attendu des aides correspondant à un montant compris entre 50 % et 60 % du montant des actions en fonction des projets présentés, qui sont les suivants :

Dossiers de subvention à déposer en 2025	Montant	Financier sollicité	Montant prévue de l'aide (€)	Montants attendus en 2025 (€)
Animation - 2025	69 100,00 €	AELB	41 460,00 €	20 730,00 € (1)
Communication CTMA - 2025 (2)	2 500,00 €	AELB	1 250,00 €	1 250,00 €
TOTAL			42 710,00 €	21 980,00 €

(1) Acompte de 50% versé en 2025 - Solde versé en 2026 (20 730,00 €) sur présentation d'un bilan d'activités

(2) Dossier déposé par le SMABCAC (le volet « communication » du CTMA 2024-2026 est commun aux deux structures)

Tableau 6 : Dossiers de demandes de subventions à déposer en 2025

Détail coût du poste « Animation 2025 »

- Poste CDM (1 ETP) : salaire chargé (44 000,00 €) + 12 000 € de fonctionnement
- Poste SC (0,3 ETP) : salaire chargé (9 500,00 €)
- Gratification stagiaire : 3 600,00 €

Contribution des membres aux cotisations annuelles

Les contributions de chaque membre sont calculées tous les ans en fonction des modalités des calcul suivantes :

- La clef pour les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement du syndicat :
 - La surface corrigée de l'EPCI, partie de la surface incluse dans le bassin versant de la Bouzanne ;
 - La population corrigée de l'EPCI, population des communes de l'EPCI inclus dans le bassin versant de la Bouzanne, multipliée par le ratio entre la superficie de la commune et la superficie du bassin versant de la Bouzanne.

La pondération entre ces deux critères est la suivante :

- 1/2 pour la surface corrigée ;
- 1/2 pour la population corrigée.

Les sources de populations communales seront issues des données de l'ONSEE correspondant à la population légale totale publiée au 1^{er} janvier.

Rappel : en ce qui concerne la contribution pour les travaux, la clé de répartition ne s'applique pas. Chaque EPCI - FP membre contribue aux travaux réalisés sur son territoire et aux frais correspondants, déduction faite des aides éventuellement perçues par le SMABB.

Les montants mis en recouvrement sont fixés en comité syndical. Pour l'année 2025, les montants proposés au vote pour les cotisations de fonctionnement sont les suivants :

EPCI-FP	Participation (€) des EPCI BP 2025 (ROB)
CA Châteauroux Métropole	7 302,17 €
CC Eguzon-Argenton-Val de Creuse	12 722,16 €
CC Marche Berrichonne	6 317,45 €
CC Val de Bouzanne	15 578,22 €
TOTAL	41 920,00 €

Tableau 7 : Cotisations fonctionnement 2025 des EPCI membres

Les montants 2023 et 2024 sont présentés pour mémoire :

EPCI-FP	Participation (€) des EPCI BP 2023	Participation (€) des EPCI BP 2024
CA Châteauroux Métropole	7 303,94 €	7 302,17 €
CC Eguzon-Argenton-Val de Creuse	12 698,17 €	12 722,16 €
CC Marche Berrichonne	6 316,57 €	6 317,45 €
CC Val de Bouzanne	15 601,32 €	15 578,22 €
TOTAL	41 920,00 €	41 920,00 €

Tableau 8 : Comparatif des cotisations entre 2023 et 2024

2.2 Section d'investissement

2.2.1 Dépenses réelles d'investissement et travaux

Après estimations pour 2024 des différentes dépenses, les évolutions de budget prévisionnel à budget prévisionnel seraient les suivantes :

Dépenses réelles d'investissement	Budget 2023 (BP)	Budget 2024 (BP)	BP 2025 (ROB)
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	29 500,00 €	6 200,00 €	35 220,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	223 000,00 €	196 610,00 €	378 447,47 €
TOTAL	252 500,00 €	202 810,00 €	413 667,47 €

Tableau 9 : Dépenses réelles d'investissement hors opérations pour compte de tiers

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

De nouvelles études vont être engagées en 2025 :

Nouvelles opérations	Montants prévisionnels 2025 (€)
Inventaire faune/flore - Bouzanne - Jeu-Les-Bois-Montchevrier/La Buxerette	5 500,00 €
Etude continuité - Bouzanne - Jeu-Les-Bois	28 000,00 €
Mesures ERC- Gourdon et Creuzançais	3 720,00 €
TOTAL	37 220,00 €

Tableau 10 : Nouvelles opérations à lancer en 2025

Détail des études prévues

- Inventaire faune/flore : état 0 du secteur du cours d'eau avant travaux ;
- Etude continuité : étude avant-projet détaillé (APD) pour l'aménagement d'un seuil de moulin sur la Bouzanne au « Gué de Venay » - Jeu-Les-Bois ;
- Mesures ERC : mesures mises en œuvre par le SMABB dans le cadre des travaux de restauration du Gourdon et du Creuzançais afin de minimiser l'impact des travaux sur le milieu (Eviter, Réduire, Compenser).

Chapitre 23- Immobilisations en cours

Travaux (chapitre 23)

Nouvelles opérations	Montants 2025 (€)
Travaux Gourdon - Tranzault - Report de 2024	130 862,71 € (1)
Travaux Gourdon - Saint-Denis-De-Jouhet Report de 2024	36 967,80 € (1)
Travaux Gourdon - Jeu-Les-Bois - Report de 2024	35 948,96 € (1)
Travaux Creuzançais - Bouesse - 2025	101 168,00 €
Travaux Creuzançais - Arthon - 2025	32 600,00 €
Travaux Bouzanne - Jeu-Les-Bois - 2025	33 600,00 €
Travaux décharge Gourdon - Saint-Denis-De-Jouhet	2 500,00 €
Travaux EEE - Cluis/Mouhers	4 800,00 €
TOTAL	378 447,47 €

(1) Montants notifiés (marché à bons de commande)

Tableau 11 : Travaux à réaliser et prévus en 2025

2.2.2 Recettes réelles d'investissement et travaux

Les principales recettes réelles d'investissement sont constituées par les subventions de la section d'investissement. Au 31 décembre 2024, les subventions perçues et à reporter sur le budget 2025 sont les suivantes :

Subvention inscrite en section d'investissement	Financier	Montant aide notifiée (€)	Perçu 2024 (€)	Montant reporté 2025 (€)
Travaux Gourdon - Tranzault et Saint-Denis-De-Jouhet	AELB	90 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Travaux Gourdon - Jeu-Les-Bois	AELB	42 260,00 €	21 140,00 €	21 140,00 €
TOTAL			66 140,00 €	66 140,00 €

Tableau 12 : Subventions de la section d'investissement perçues et à reporter sur le budget 2025

Ces aides seront complétées par celles des réponses aux demandes 2025 et par le solde des aides des actions prévues en 2024 (travaux Gourdon) ci-après :

Dossiers de subvention	Montant des actions (€)	Financier (€)	Montant attendu (€)
Travaux Creuzançais - Bouesse - 2025	101 168,00 €	AELB	55 330,00 €
Travaux Creuzançais - Arthon - 2025	32 600,00 €	AELB	22 820,00 €
Travaux Bouzanne - Jeu-Les-Bois - 2025	33 600,00 €	AELB	23 520,00 € (1)
Travaux Creuzançais - Bouesse - 2025	101 168,00 €	RCVL	20 068,00 €
Travaux Creuzançais - Arthon - 2025	32 600,00 €	RCVL	9 780,00 €
Travaux Bouzanne - Jeu-Les-Bois - 2025	33 600,00 €	RCVL	10 080,00 € (1)
Travaux Gourdon 2024 - Tranzault - Saint-Denis-De-Jouhet - Jeu-Les-Bois	203 779,47 €	AELB	42 939,53 € (2)
		RCVL	44 350,79 € (3)
Inventaire faune/flore - Bouzanne - Jeu-Les-Bois - Montchevrier/La Buxerette	5 500,00 €	AELB	2 750,00 €
Etude continuité - Bouzanne - Jeu-Les-Bois	28 000,00 €	AELB	14 000,00 €
Mesures ERC- Gourdon et Creuzançais	3 720,00 €	AELB	1 860,00 €
TOTAL			247 498,32 €

(1) Financement de 100% des travaux - Aides AELB + RCVL

(2) Solde des aides des actions prévues en 2024

(3) Acompte et solde des actions prévues en 2024

Tableau 13 : Dossiers de demandes de subventions à déposer en 2025

Les recettes d'investissement comprennent aussi la participation des EPCI aux travaux :

Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement - Participation 2025 des EPCI aux travaux : 83 014,57 €

Rappel : Participation 2023 : 54 166,92 € ; Participation 2024 : 21 508,12 €

3- Le personnel

Le SMABB emploie deux agents :

- un chargé de mission milieux aquatiques (agent contractuel - 1 ETP - 35H00/semaine) ;
- une secrétaire-comptable (agent contractuel - 0,3 ETP - 10H30/semaine).

Pour l'année 2025, les charges de personnel projetées s'élèvent à 69 100,00 € (comprenant la rémunération d'un stagiaire : 3 600,00 €). Il est important de noter qu'une part importante des charges du personnel est financée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Centre - Val de Loire (financement FEDER-FSE).

Les agents peuvent bénéficier en outre d'une participation mensuelle de 15 € bruts pour la complémentaire santé et de 7 € bruts pour la prévoyance. Un véhicule est mis à disposition du personnel technique pour les besoins du service.

4- Dispositions diverses

Ce rapport a donné lieu à un débat en comité syndical. Il fait l'objet d'une délibération spécifique. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et aux EPCI-FP membres.